

NOM ET PRENOM : _____ REPRÉSENTANT LÉGAL : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ EMAIL : _____

ADRESSE : _____

TEL FIXE : _____ NATEL : _____

COURS CHOISIS :

Discipline	Jour et Heure	Professeur

L'École de danse Anamorphose et l'élève conviennent de ce qui suit :

- 1) L'inscription est un engagement conclu pour une année scolaire entière, de Septembre à Juin (10 mois), ou respectivement à partir du mois en cours.
- 2) Les inscriptions en cours d'année peuvent être acceptées pour une durée minimale de 3 mois.
- 3) Les écolages sont calculés sur une base annuelle et sont payables d'avance en 1, 2 ou 3 fois selon le mode de paiement choisi :
 - En 1 fois : paiement à l'inscription.
 - En 2 fois : 1er paiement à l'inscription, 2e paiement avant le 30 du mois suivant.
 - En 3 fois : 1er paiement à l'inscription, 2e et 3e paiement avant les 30 des 2 mois suivants.
- 4) Le montant des écolages tient compte des vacances scolaires et des jours fériés officiels pendant lesquels l'école est fermée. Ceux-ci ne sont pas déductibles.
- 5) L'élève n'ayant pas effectué de versement dans les 2 semaines suivant l'inscription se verra refuser l'entrée aux cours. Nous n'envoyons pas de facture par la Poste, c'est pourquoi il est demandé de venir chercher les BVR au secrétariat. Si des rappels doivent être envoyés, ceux-ci seront majorés par des frais administratifs.
- 6) Tout changement de cours ne pourra se faire qu'avec l'accord de la direction.
- 7) En cas d'absence, les cours manqués sont rattrapables après en avoir avisé la direction. Ceux-ci ne sont pas déductibles.
- 8) Les absences en cas d'accident ou de maladie inférieures à 30 jours ne sont pas remboursables, toutefois les cours pourront être rattrapés dans l'année en cours. Les absences pour motif médical supérieures à 31 jours pourront être déduites sur présentation d'un justificatif médical.
- 9) Aucune démission en cours d'année ne sera acceptée, lors de l'inscription l'élève s'engage pour toute l'année scolaire. Dès lors, le forfait annuel est dû dans sa totalité et aucune restitution ou réduction ne sera possible. Les cas de force majeure restent réservés et soumis à l'appréciation de la direction.
- 10) L'engagement annuel et l'assiduité de chaque élève est obligatoire pour que l'école puisse fournir un enseignement de qualité et exiger de ses professeurs des cours structurés et évolutifs.
- 11) L'école ne couvre pas les risques de maladie et d'accident. Les élèves devront par conséquent être assurés personnellement. Il est également recommandé de souscrire une assurance responsabilité civile.
- 12) L'école décline toute responsabilité en cas de perte, vol, oubli. Il est fortement conseillé de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires.
- 13) Les locaux sont non-fumeurs, et par mesure d'hygiène il est interdit d'amener de la nourriture et des boissons sucrées dans les salles de cours.
- 14) Les élèves sont priés de porter une tenue adaptée au cours, et par mesure de sécurité les cheveux longs doivent être attachés et le port de bijoux interdit.
- 15) La direction de l'école se réserve le droit de renvoyer du cours tout élève dont le comportement est inadéquat, en cas d'arrivées tardives régulières, de manque d'assiduité ou de non-respect des conditions générales du présent règlement.

Je reconnais devoir à l'École de danse Anamorphose le montant de _____ fois x CHF _____ correspondant aux frais d'écolage pour cette année.

Montant(s) payable(s) : le _____ / le _____ / le _____ par : bvr cash

Lu, approuvé, et signé en 2 exemplaires (original pour la direction et copie pour l'élève), le : _____

Signature de l'élève (Repr. Légal pour les mineurs)

Signature de la Direction